



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 16 avril 2018

Monsieur le Président du Conseil départemental

Hôtel du département

23, rue Victor Hugo

40025 Mont de Marsan cedex

Transmission électronique : environnement@landes.fr

Dossier suivi par : Lionel Fournier.

Objet : dragage du lac de Pinsolle dans la ZAC de Port d'Albret ;

Suivi de la réunion du 4 avril 2018 à 10 h en mairie de Soustons.

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le votre invitation à la réunion du 4 avril à Soustons sur le dragage de l'étang de Pinsolle dans la ZAC de Port d'Albret. J.-Pierre Lesbats me représentait à cette réunion et malgré son départ un peu anticipé pour des raisons personnelles, nous pouvons apporter des éléments au titre de ce projet.

Sur le principe général d'utilisation d'un projet. Aux stades de l'idée et de la faisabilité il convient aussi de faire des itérations de moyens financiers. Cela éviterait des dépenses inutiles. Ainsi on peut savoir rapidement si la définition précise des objectifs à atteindre, définis par les politiques, peut être accomplie. Force est de constater qu'au cours de cette réunion apparait clairement un objectif politique final bien établi, le dragage de l'étang, mais que le déchet engendré par cette opération ne fait pas l'objet d'une volonté politique claire. Évidemment nous regrettons cette vision politique qui vient se superposer à l'absence de construction financière.

Une eutrophisation peu ou pas prise en compte. Au moins deux témoignages (dont celui de notre participant) font état d'une eutrophisation "accélérée" des lacs de Pinsolle et Blanc. Vous attribuez l'envasement aux apports du courant de Soustons. Nous souhaitons ici rappeler que le lac Blanc n'a pas eu de parcours hydrologique artificialisé et pourtant il s'eutrophise. Ensuite il convient de relever que les intrants nécessaires au verdissement des parcours du golf ont nécessairement une influence sur l'eutrophisation. Dans ce sens il nous parait important qu'au stade de la faisabilité on puisse connaître la part des apports externes de sédiments de ce qui est une production propre de l'étang. Nous persistons dans cette analyse.

Sur le traitement des déchets. Nous ne sommes pas favorables à toute autre solution que la déshydratation et un traitement secondaire des matières sèches suivant leur composition (épandage, incinération, voire décharge). Le lagunage a le désavantage de concentrer (par réduction de surface) les polluants et ne facilite pas leur retraitement toujours en fonction de leur composition.

Sur la parcelle pressentie pour un éventuel lagunage. Cette parcelle de la commune de Soustons englobe un espace littoral et l'ancien lit de l'Adour. Que des désavantages ! Nous ne connaissons ni règlement de cet espace, ni son statut faunistique et floristique ; il est envisagé des affouillements. Par ailleurs on imagine bien que c'est la zone altimétrique la plus basse qui sera convoitée ce qui aura pour effet probable de rehausser le fond de l'ancien lit du fleuve. Nous avons expliqué que le courant dans sa partie canalisée finale constituait le maillon faible en cas d'invasion de la mer (références historiques) et que dans ce cas l'ancien lit constituait une sorte de réceptacle à ces épisodes. Il est préférable de laisser s'inonder des espaces naturels plutôt que des espaces urbanisés. A ce titre nous rappelons qu'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) est prescrit sur les communes de Soustons et Vieux-Boucau.

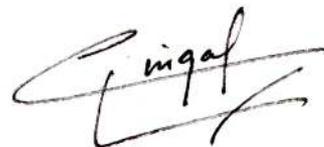
En conclusion. Ce dossier au stade de la faisabilité consulte tardivement les associations (Convention d'Aarhus) ; les buts politiques ne sont que partiels et manquent de réalisme en n'intégrant pas la gestion du déchet produit. Nous avons bien conscience qu'en matière de financement public le poids politique est important mais il est tout de même envisageable, puisque la situation semble cyclique, de s'intéresser sur l'usage de l'étang et l'origine de l'envasement (poids endogène/exogène) afin de répercuter de manière ciblée et juste les coûts. Il nous semble important aussi de connaître le PPRL retenu. Pour mémoire la Fédération SEPANSO-Landes est totalement favorable à la solution de déshydratation hors lagunage.

Enfin, certes de manière incidente, nous attirons votre attention sur le fait que les opérations de faucardage du lac de Port d'Albret ont donné lieu à un stockage des déchets à proximité de lieux touristiques habités et fréquentés (montée vers la plage), il s'ensuivit une odeur pestilentielle durant plusieurs mois dont ceux de la "saison touristique".

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées



Jean-Pierre Lesbats
Secrétaire Général



Georges Cingal
Président